

BELGIQUE - SUCCURSALE BELGE

Numéro de Contrat

Utmost Wealth Solutions est la marque utilisée par un certain nombre de sociétés Utmost. Ce document a été produit par Utmost Luxembourg S.A. - Succursale belge

Tout terme utilisé au singulier a la même signification au pluriel et vice versa. Toute notion utilisée au féminin a la même signification au masculin et vice versa.

Utmost Wealth Solutions est la marque utilisée par un certain nombre de sociétés Utmost. Ce document a été produit par Utmost Luxembourg S.A. - Succursale belge

Tous les termes figurant en majuscules dans le cadre du présent document ont la signification qui leur est donnée à l'article « Définitions » des Conditions Générales du Contrat.

PRENEUR(S) D'ASSURANCE PERSONNE(S) PHYSIQUE(S)

Preneur d'Assurance 1

M.

Mme

Autres

Nom

Prénom(s)

E-mail

Preneur d'Assurance 2

M.

Mme

Autres

Nom

Prénom(s)

E-mail

Preneur d'Assurance 3

M.

Mme

Autres

Nom

Prénom(s)

E-mail

Preneur d'Assurance 4

M.

Mme

Autres

Nom

Prénom(s)

E-mail

PRENEUR PERSONNE MORALE

Nom de la société

Administrateur ou autre représentant légal 1 M. Mme Autres

Nom Prénom(s)

E-mail

Administrateur ou autre représentant légal 2 M. Mme Autres

Nom Prénom(s)

E-mail

Administrateur ou autre représentant légal 3 M. Mme Autres

Nom Prénom(s)

E-mail

Administrateur ou autre représentant légal 4 M. Mme Autres

Nom Prénom(s)

E-mail

Le Preneur (d'Assurance) demande, par la présente, à effectuer un arbitrage dans le Contrat.

Veuillez préciser l'origine du montant arbitré (à désinvestir) :

DÉNOMINATION DU FONDS ⁽¹⁾	CODE ISIN (FONDS EXTERNES)	% DU FONDS ⁽³⁾	MONTANT (DANS LA DEVISE DU FONDS) ^{(2), (3)}

⁽¹⁾ Pour des Fonds Internes Dédiés, veuillez mentionner la référence du Fonds (PCPxxx / Pxxx) confirmée dans la documentation du Contrat.

⁽²⁾ Un désinvestissement en montant est uniquement possible en cas de Fonds Interne Dédié.

⁽³⁾ Veuillez respecter les montants maximums et minimums précisés dans les Conditions Générales et les annexes du Contrat.

Par défaut, toute demande de désinvestissement d'un Fonds Interne Dédié donnera lieu à une liquidation de la partie des Actifs Sous-Jacents du Fonds correspondant au désinvestissement dans la devise du Contrat.

Optionnel : Seulement si l'investissement est ensuite effectué dans un autre Fonds Interne Dédié, le Preneur (d'Assurance) peut déroger à ce traitement par défaut en indiquant son choix dans ce qui suit (le cas échéant, merci de remplir une demande d'arbitrage séparée pour chaque Fonds désinvesti qui dévie du traitement par défaut) :

la demande de désinvestissement est exécutée par :

- la liquidation dans une autre devise que la devise du Contrat :
- la liquidation dans les devises de chaque Actif Sous-Jacent concerné par le désinvestissement
- le transfert des Actifs Sous-Jacents concernés par le désinvestissement (sous réserve qu'ils soient transférables)

NOTICE D'INFORMATION SUR LES RISQUES QUE COMPORTE UN INVESTISSEMENT DANS DES INVESTISSEMENTS SPÉCIALISÉS

Le Preneur (d'Assurance) accepte que les Fonds et les Actifs Sous-Jacents du Contrat peuvent comprendre :

- › Des **fonds alternatifs** tels que des fonds immobiliers, des fonds alternatifs* et des fonds de fonds alternatifs/de fonds immobiliers ;
- › Des **produits dérivés** (y compris les opérations de change à terme) qui ne sont pas utilisés à des fins de couverture ; ou
- › Des **produits structurés** liés à des fonds alternatifs, des produits dérivés, des actions non cotées, des obligations non cotées ou des fonds de placement privé ;

ensemble dénommés « **Investissements Spécialisés** ».

* Les fonds alternatifs tels que définis dans la Lettre Circulaire 15/3 du CAA sont des fonds d'investissement alternatifs au sens de la directive 2011/61/UE qui ne sont pas un fonds de fonds.

Le Preneur (d'Assurance) reconnaît et accepte que :

- › Les Investissements Spécialisés peuvent comporter des risques plus élevés que les investissements directs (comme les actions cotées) ;
- › Les Investissements Spécialisés peuvent être domiciliés dans des juridictions où le cadre de surveillance, l'environnement juridique ou réglementaire est relativement faible, ce qui peut offrir moins de sécurité que celui applicable à des investissements domiciliés dans des juridictions fortement réglementées telles que le Grand-Duché de Luxembourg ;
- › Il n'y a aucune garantie que les objectifs des Investissements Spécialisés soient atteints ;
- › La performance des Investissements Spécialisés peut fluctuer considérablement avec le temps. Cette volatilité plus élevée pourrait engendrer des pertes substantielles, voire totales, de la valeur des Investissements Spécialisés ;
- › Les Investissements Spécialisés peuvent être d'une liquidité limitée ;
- › L'évaluation des prix publiés, ou les estimations de prix, pour les Investissements Spécialisés peuvent différer substantiellement de ce qui pourrait être réalisé si l'investissement était vendu.

L'Assureur ne prend aucune responsabilité quant à la performance des Investissements Spécialisés.

Les Investissements Spécialisés ne conviennent pas au Preneur (d'Assurance) qui :

- › ne peut supporter ou faire face à des pertes en capital substantielles ;
- › n'est pas prêt à accepter des fluctuations importantes de la Valeur du Contrat ;
- › peut avoir besoin de liquidités rapidement ;
- › n'a pas un horizon d'investissement à long terme ;
- › ne dispose pas déjà d'un portefeuille diversifié.

Les Investissements Spécialisés pourraient entraîner une liquidité limitée. Cela peut entraîner des frais encourus par l'Assureur pour réaliser ces actifs qui seront déduits de la Valeur du Contrat ou de la Prestation d'Assurance/Prestation, le cas échéant.

Une lettre d'indemnité spécifique existe pour les Actifs Non-Traditionnels, tels que (i) des obligations/dettes cotées sur un marché non réglementé, (ii) des obligations/dettes non cotées émises par un émetteur non coté, (iii) des actions non cotées, (iv) des fonds de placement privé ou tout autre type de fonds d'investissement avec une liquidité limitée inférieure à 6 mois ou (v) des actifs avec une transférabilité restreinte. La règle d'investissement de l'Assureur est de ne pas accepter les actifs dépréciés ou suspendus. L'accord préalable de l'Assureur, ainsi que la signature de la lettre d'indemnité spécifique, sont requis avant d'investir dans des Actifs Non-Traditionnels.

Les limites d'investissement du CAA résultant de la classification des actifs et de la catégorisation du Preneur (d'Assurance) doivent toujours être respectées.

A signer uniquement si le Preneur d'Assurance accepte des placements en Investissements Spécialisés.

Preneur d'Assurance 1

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Preneur d'Assurance 2

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Preneur d'Assurance 3

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Preneur d'Assurance 4

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Administrateur ou autre représentant légal 1

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Administrateur ou autre représentant légal 2

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Administrateur ou autre représentant légal 3

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Administrateur ou autre représentant légal 4

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Le Preneur (d'Assurance) sollicite que le montant de cet arbitrage soit réinvesti dans le(s) Fonds du Contrat sélectionné(s) parmi les Fonds disponibles comme suit :

DÉNOMINATION DU FONDS	QUOTE-PART DU MONTANT ARBITRÉ ¹ À RÉINVESTIR DANS LE FONDS SÉLECTIONNÉ (%)
FONDS INTERNE(S) DÉDIÉ(S) (« FID »)	% (Total pour FID)
Fonds existants (minimum 10.000 EUR par Fonds ou l'équivalent dans une autre devise)	
1.	%
2.	%
3.	%
4.	%
Nouveau Fonds (minimum 125.000 EUR par Fonds ou l'équivalent dans une autre devise)	
1. Nouveau Fonds Interne Dédié	%
FONDS INTERNE(S) COLLECTIF(S) (« FIC ») (quote-part du montant global alloué)	% (Total pour FIC)
Veuillez indiquer la répartition entre les Fonds sélectionnés de la liste des Fonds Internes Collectifs disponibles dans le tableau qui suit plus bas dans ce document.	
FONDS EXTERNE(S) (« FE ») (quote-part du montant global alloué)	% (Total pour FE)
Veuillez indiquer la répartition entre les Fonds sélectionnés de la liste des Fonds Externes disponibles dans le tableau qui suit plus bas dans ce document.	
	100% (Total pour tous les Fonds)

¹ Les montants effectivement investis dans chaque Fonds correspondront au montant de l'arbitrage alloué entre le(s) Fonds après déduction des frais d'arbitrage.

DÉTAILS DU NOUVEAU FONDS INTERNE DÉDIÉ

Nouveau Fonds Interne Dédié (gestion discrétionnaire)

Gestionnaire

Adresse

Frais de gestion financière^{()(***)}** %

Voir annexe

Banque Dépositaire^(*)**

Adresse

Devise de référence du Fonds^(**)**

› Stratégie d'Investissement: Option 1

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT ET ALLOCATION D'ACTIFS

Défensif

Le Fonds recherche un rendement conservateur en prenant un risque limité. L'objectif du Fonds est une croissance progressive du capital tout en prenant des risques limités dans des conditions économiques et de marché normales. Des stratégies de couverture de risques seront appliquées pour réduire la volatilité du portefeuille. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 3 ans.

Allocation d'actifs par classe d'actifs ¹	Min (%)	Max (%)
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	90	100
Actions et investissements de type actions	0	10
Investissements alternatifs ²	0	0

<input type="checkbox"/> Modéré	<p>Le Fonds recherche une augmentation modérée du capital à moyen terme tout en prenant des risques limités dans des conditions économiques et de marché normales. La volatilité du portefeuille sera relativement faible avec un horizon de placement d'au moins 5 ans. Le Fonds est prêt occasionnellement à renoncer à certaines mesures de sécurité d'investissement et à investir dans des instruments financiers plus volatils comme les actions. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du portefeuille. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p>
<input type="checkbox"/> Equilibré	<p>Le Fonds recherche une croissance modérée du capital à moyen ou long terme par un équilibre entre sécurité et performance. Le niveau de risque est modéré. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 7 ans. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du portefeuille. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p>
<input type="checkbox"/> Actif	<p>Le Fonds recherche une plus-value en capital au fil des années. Le capital investi peut fluctuer et la volatilité du portefeuille inclut le risque de pertes considérables. Le niveau de risque du Fonds est élevé. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 9 ans. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du portefeuille. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p>

Allocation d'actifs par classe d'actifs ¹	Min (%)	Max (%)
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	70	100
Actions et investissements de type actions	0	30
Investissements alternatifs ²	0	10

Allocation d'actifs par classe d'actifs ¹	Min (%)	Max (%)
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	35	100
Actions et investissements de type actions	0	65
Investissements alternatifs ²	0	35

Allocation d'actifs par classe d'actifs ¹	Min (%)	Max (%)
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	20	100
Actions et investissements de type actions	0	80
Investissements alternatifs ²	0	55

<input type="checkbox"/> Agressif	<p>Le Fonds recherche une performance élevée à long terme et est prêt à prendre un risque substantiel en échange. Le Fonds accepte que la volatilité du portefeuille soit élevée. L'horizon de placement du Fonds est de plus de 10 ans. Le niveau de risque du Fonds est très élevé. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du portefeuille. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p>		
	Allocation d'actifs par classe d'actifs ¹	Min (%)	Max (%)
	Espèces Obligations et investissements de type obligataire	0	100
	Actions et investissements de type actions	0	100
	Investissements alternatifs ²	0	100

¹ Les investissements peuvent être effectués directement dans ces actifs ou indirectement par le biais de fonds communs de placement.

² La section « Notice d'information sur les risques que comporte un investissement dans des Investissements Spécialisés » du présent formulaire doit être signée avant tout investissement dans ce type d'actifs.

› Stratégie d'Investissement : Option 2

Stratégie d'Investissement différente (incluant l'objectif d'investissement et l'allocation d'actifs définis sur une annexe dûment datée et signée (peut être refusée par l'Assureur et/ou le Gestionnaire)).

Nom de la Stratégie d'Investissement

La Stratégie d'Investissement promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'Art. 8 SFDR^{**}), ou a pour objectif l'investissement durable (au sens de l'Art. 9 SFDR^{****}).**

En cochant cette case, le Preneur d'Assurance confirme qu'il a reçu l'information précontractuelle pertinente en vertu de l'annexe II du Règl. 2022/1288 en cas de Stratégie d'Investissement promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'art. 8 SFDR^{****}) ou à l'annexe III du Règl. 2022/1288 en cas de Stratégie d'Investissement ayant pour objectif un investissement durable (au sens de l'art. 9 SFDR^{****}) en temps utile avant la signature du présent formulaire et en tout état de cause suffisamment tôt pour examiner les informations et prendre une décision éclairée si l'opération doit être conclue ou non.

* La TVA (ou tout impôt équivalent) s'ajoute aux frais et sera prélevée au taux applicable.

** Déterminés par an sur la valeur du Fonds et prélevés du Fonds selon les instructions du Gestionnaire pendant toute la durée du Fonds.

*** Les frais de Banque Dépositaire au titre de la tenue de compte et de la conservation (frais de dépôt) des Actifs Sous-Jacents du Fonds ainsi que les autres frais et charges (comme notamment des frais de transaction, de souscription, d'investissement, de transfert, de change et frais bancaire) incluant les droits, taxes et impôts sont prélevés par la Banque Dépositaire de la valeur des Fonds. Le Preneur d'Assurance peut, sur demande, obtenir de l'Assureur ou de l'Intermédiaire une fiche d'information sur les frais de dépôt.

**** Si différent de la devise du Contrat.

***** SFDR = Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers.

DÉTAILS DE LA RÉPARTITION ENTRE LES FONDS INTERNES COLLECTIFS

(minimum 10.000 EUR par Fonds ou l'équivalent dans une autre devise sauf dispositions particulières contenues dans le règlement de gestion du Fonds concerné)

DÉNOMINATION DU FONDS	QUOTE-PART DU MONTANT ARBITRÉ VERS LES FONDS INTERNES COLLECTIFS SÉLECTIONNÉS
1.	%
2.	%
3.	%
	100%

DÉTAILS DE LA RÉPARTITION ENTRE LES FONDS EXTERNES

(minimum 10.000 EUR par Fonds ou l'équivalent dans une autre devise)

DÉNOMINATION DU FONDS*	CODE ISIN	QUOTE-PART DU MONTANT ARBITRÉ VERS LES FONDS EXTERNES SÉLECTIONNÉS
1.		%
2.		%
3.		%
4.		%
5.		%
6.		%
7.		%
8.		%
9.		%
10.		%
		100%

* La documentation financière (notamment le document d'informations clés) de certains Fonds Externes n'est pas disponible en français. Une parfaite compréhension par le Preneur (d'Assurance) d'une langue dans laquelle ces documents sont disponibles (anglais et/ou néerlandais) est nécessaire et requise pour pouvoir investir dans ces Fonds Externes.

Le Preneur (d'Assurance) déclare et comprend, par la présente, que :

- › la structure de frais telle que définie dans la Proposition d'Assurance/de Souscription, les Conditions Générales, le Certificat (d'Assurance) et le cas échéant les avenants et annexes au Contrat, s'appliquera à l'arbitrage demandé.
- › il n'a pas mis en gage le Contrat, il n'a pas cédé les droits et il n'y a pas de cession en cours.
- › le présent formulaire d'arbitrage s'ajoute à et doit être lu conjointement avec les Conditions Générales du Contrat.
- › dans la mesure où Il l'aurait jugé nécessaire, il a pris conseil et obtenu un avis indépendant à cet égard.
- › pour chaque Fonds Externe et Fonds Interne Collectif choisi, il a reçu et compris les dernières versions de la documentation financière du Fonds, y compris le Document d'Informations Clés (DIC) pour chaque Fonds Externe, disponible sur simple demande écrite adressée au siège social de l'Assureur ou en consultant la page dédiée du site internet de l'Assureur telle que définie dans la Proposition d'Assurance/de Souscription.

Preneur d'Assurance 1

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Preneur d'Assurance 2

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Preneur d'Assurance 3

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Preneur d'Assurance 4

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Administrateur ou autre représentant légal 1

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Administrateur ou autre représentant légal 2

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Administrateur ou autre représentant légal 3

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Administrateur ou autre représentant légal 4

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Les documents requis pour une opération d'arbitrage sont les suivants :

- › l'original du présent formulaire signé par tous les Preneurs (d'Assurance) ou le formulaire digital signé électroniquement par tous les Preneurs (d'Assurance).

Documents optionnels :

- › pour tout nouveau Fonds Interne Dédié :
 - › dans le cas d'un nouveau Gestionnaire, conseiller en investissement et/ou Banque Dépositaire: le « Mandat spécifique relatif à la transmission d'information » dûment complété et signé ;
 - › dans le cas d'une nouvelle Banque Dépositaire située en dehors de l'EEE : la « Déclaration relative aux Banques Dépositaires situées en dehors de l'EEE » dûment complétée et signée si pas encore signée auparavant .

A WEALTH *of* DIFFERENCE

www.utmostinternational.com

Utmost Luxembourg S.A. - Succursale belge/Belgisch bijkantoor, Immeuble/Gebouw: de Ligne 13, rue de Lignestraat 13, B-1000 Bruxelles/Brussel, Belgique/België est immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) sous le numéro 0657.800.550. La société est autorisée par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) à exercer en Belgique sur la base de la liberté d'établissement et est immatriculée à la FSMA sous le numéro 1322

Utmost Luxembourg S.A. est immatriculée au R.C.S. sous le numéro B37604 et réglementée par le Commissariat aux Assurances (CAA)

Siège social : 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Utmost Wealth Solutions est enregistrée au Luxembourg en tant que nom commercial d'Utmost Luxembourg S.A.